

ENQUETE SUR LA DELIMITATION DE LA MER AU SEIN DES COURANTS LITTORAUX DE SOUSTONS ET VIEUX-BOUCAU.

**Je suis favorable à la solution n° 3 qui place la limite transversale de la mer au pied du barrage principal d'entrée qui sépare l'estuaire de lac marin.**

J'espère que ma requête sera retenue.

Bien Cordialement

**Hélène Santelli**  
**Architecte DPLG**